

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,
- L 613-2

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 2 juillet 2007 créant le Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationales – DUETI,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de l'IUT de Metz,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année universitaire 2021-2022 en tant que membres du jury du DU, chargé de la validation du diplôme d'Université Universitaire d'Etudes Technologiques Internationales :

- GRANDJEAN Odile, directrice adjointe de l'IUT de Metz – PRAG - **Présidente**
- HENRION-LOVENJAK Carine, PRCE, TC
- HITTINGER Marie-Madeleine, PRCE, MP
- JORDIEUX Delphine, PRAG, GMP
- LE BAIL Anne-Sophie, PRCE, GEA
- MARTINEZ Marie-Pierre, PRCE, INFO
- MOLERO Jonathan, PRCE, STID
- PIRAT Aurélie, PRAG, TC
- WISS Emmanuelle, PRAG, TC

Article 2 :

Le Directeur de l'IUT de Metz est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



15 MARS 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités, le

15 MARS 2022